

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_3_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille seize , le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Mars 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme POIRIER Patrick, ont fait une demande d'acquisition de concession perpétuelle au cimetière communal.

Il rappelle que le caractère perpétuel est concédé aux personnes qui ont une antériorité de la famille sur la commune, un attachement affectif à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder la vente de concession perpétuelle à M. et Mme POIRIER Patrick considérant qu'ils remplissent les conditions nécessaires à cet effet;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot